

COMMUNE DE SAINT MADEN

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 FEVRIER 2022

Nombre de membres : 11

En exercice : 10 -

Présents : 7 - Votants 7 - Date de convocation : 27/01/2022

L'an deux mille vingt-deux, le deux février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes sous la présidence de Monsieur LECHEVESTRIER Jean-Luc, Maire.

ETAIENT PRESENTS : LECHEVESTRIER Jean-Luc, Maire, CHENU François, FAUCON Patrick, PEDRON Nathalie, adjoints au Maire, Elodie REHEL, ROBERT Emilie, LECHEVESTRIER Manuel

Absents : QUEMENEUR Hélène

excusés : QUEMERAIS Thomas, FOUERE Izabela

SECRETAIRE DE SEANCE : Elodie REHEL

ORDRE DU JOUR :

- Financement projets d'investissement 2022 : demande de la dotation d'équipement des territoires ruraux 2022 (DETR) ;
- Extension du périmètre de Dinan Agglomération à la commune de Beaussais sur Mer ;
- Instruction des autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable, ...) : Proposition de convention entre la commune et Dinan Agglomération ;
- Proposition d'adoption du pacte fiscal et financier solidaire 2022/2026 (partage du foncier bâti sur les zones, règlement attribution du fonds de concours 2022/2026 entre commune et Dinan Agglomération, ...) ;
- Demande attribution « chèque déjeuner » par un agent du service partagé du CDG 22 ;
- Demandes de subvention ;
- Questions diverses

Les Elus valident le retour au jeudi (19 h) comme étant le jour où se réunira le conseil municipal.

Financement projets d'investissement 2022 : demande de la dotation d'équipement des territoires ruraux 2022 (DETR) (2022-01-01)

Par courrier du 15/12/21 Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor a communiqué aux communes les informations relatives aux appels à projets liés à l'octroi de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) -programmation 2022- notamment les catégories d'opérations éligibles accompagnées des taux de subvention applicables.

Après délibération, à l'unanimité des présents, le conseil municipal valide le projet d'aménagement du sentier de randonnée : création d'un local sanitaire, travaux sur chemin (pelleteuse, ...), pont Palguet, création barbecue, four à pain, L'opération fera l'objet d'un dossier de demande de DETR pour 2022.

Extension du périmètre de Dinan Agglomération à la commune de Beaussais sur Mer (2022-01-02)

Par délibération en date du 20 décembre 2021, le conseil communautaire de Dinan Agglomération a accepté la demande d'adhésion de Beaussais sur Mer. Il appartient ensuite aux collectivités adhérentes de se prononcer favorablement ou défavorablement sur cette future adhésion dans un délai de 3 mois soit jusqu'à 3 avril 2022.

Après délibération, le vote a donné le résultat suivant :

Absentions : 6

Avis favorable : 1

Instruction des autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable, ...) :
Proposition de convention entre la commune et Dinan Agglomération (EPCI) (2021-01-03)

Par délibération du 20 décembre 2021, le conseil communautaire de Dinan agglomération a approuvé la passation d'une nouvelle convention fixant les modalités de la coopération entre les communes et l'EPCI en matière d'instruction des autorisations d'urbanisme à compter du 01/01/2022 notamment au regard de la mise en oeuvre de la dématérialisation.

Il est demandé aux communes adhérentes de délibérer sur la nouvelle convention applicable au 1^{er} janvier.

Après délibération, le conseil municipal valide à l'unanimité des présents le document proposé par Dinan Agglomération.

Proposition d'adoption du pacte fiscal et financier solidaire 2022/2026 (partage du foncier bâti sur les zones, règlement attribution du fonds de concours 2022/2026 entre commune et Dinan Agglomération, ...) (2022-01-04)

Par délibération en date du 20 décembre 2021 le conseil communautaire de Dinan Agglomération a validé le nouveau pacte fiscal et financier solidaire. Un 1^{er} pacte a été voté en septembre 2018 autour de 5 axes :

- Fonds de concours,
- Dotation de solidarité communautaire,
- Reversement des IFRER éoliens et centrales photovoltaïques,
- Reversement du foncier bâti sur les zones d'activités communautaires,
- Reversement de la taxe d'aménagement sur les zones d'activités communautaires.

Le nouveau pacte fiscal et financier répond aux objectifs suivants :

- 1- Concernant les reversements financiers aux communes : fonds de concours doté d'une enveloppe de 6.275 M€ pour accompagner les projets d'investissement des communes. En contrepartie les critères exclusifs de la dotation de solidarité communautaire sont supprimés ;
- 2- Concernant les reversements de fiscalité entre l'EPCI et les communes : partage de la richesse produite par le développement économique ou la fiscalité environnementale (éoliennes, centrale photovoltaïques) avec les communes.

Après délibération, à l'unanimité des présents le conseil municipal adopte le pacte fiscal et financier solidaire 2022-2026.

Demande attribution « chèque déjeuner » par un agent du service partagé du CDG 22 (2022-01-05)

Le Maire informe l'assemblée que Madame la Maire de Saint Jouan de l'Isle a transmis un courrier aux 3 autres communes adhérentes aux services partagés du CDG 22 (Guitté, Guenroc, St Maden) au sujet de l'attribution éventuelle de tickets restaurants à l'adjoint technique sur la base de 4 tickets par semaine soit 14 unités par mois (hors jours de congés payés et fériés).

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des présents émet un avis favorable

Demandes de subvention (2022-01-06)

Le Maire présente les demandes de subventions parvenues en mairie :

Centre de formation des apprentis du bâtiment (CFA 22) pour un apprenti domicilié à Saint Maden ;

ESAT « Quatre Vaulx les Mouettes » Saint Cast le Guildo pour 2 personnes domiciliées à Saint Maden qui fréquentent l'Etablissement.

Après délibération, le conseil municipal alloue un montant de subvention de 50 € par personne soit 150 €.

Saint Maden,
Le 03/02/2022

Le Maire,



La Secrétaire de séance,

Validé le 3/2/2022